Image not found or type unknown

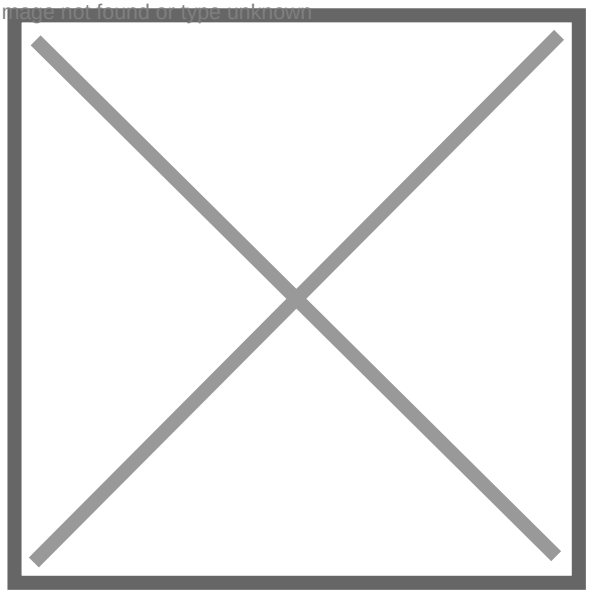

Droit de percevoir mes indemnité apres licenciement

Par **FATIHA**, le **26/11/2009** à **21:12**

Bonjour, je suis une femme et en accident de travail et qui a était licencier par son patron pour défaut d'autorisation de travail, je vous prie de donner une reponse sur le maitien de mes droits de la sécurité sociale et mes indemnité journaliéres? MERCI DE ME REPONDRE

Par **anais16**, le **27/11/2009** à **16:55**

Bonjour,

vous avez été licenciée car vous n'aviez pas de titre de séjour. Vous ne pouvez donc prétendre aux avantages des personnes licenciées dans le cadre d'un travail légal.

Par contre, je vous conseille de demander l'aide médicale d'état, seule sécurité sociale permise aux sans papiers.

Pour les indemnités de licenciements, je ne compterais pas trop dessus. je vous conseille cependant de demander conseille auprès d'un syndicat pour une éventuelle procédure aux Prud'hommes.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés